

24 mai 2019

**Madame, Monsieur,**

Le projet de loi de « transformation » de la fonction publique est en débat devant les assemblées parlementaires et déjà certains articles ont été adoptés, confirmant une orientation politique conduisant à la casse du statut général de la fonction publique. Plus que le statut, ce sont ses principes et ses valeurs, les plus importants, qui seront détruits. L'ensemble des dispositions mises en débat vont par ailleurs contribuer à amplifier le rythme des restructurations, des externalisations et des privatisations de missions alors que s'élève de partout un désir de plus de cohésion sociale, de plus de justice sociale au travers de l'action publique. Pour que la population puisse être traitée sans discrimination, il est indispensable que cette action soit menée par les administrations et donc par des agents titulaires de la fonction publique, soumis à des obligations dont celles d'indépendance et de neutralité.

Solidaires Fonction Publique réaffirme solennellement que le projet de loi en cours d'examen porte en lui les gènes d'une remise en question totale du modèle social français et qu'il remet fondamentalement en cause les principes du statut général des fonctionnaires. Il tourne le dos à un héritage « social » fruit de la volonté du Conseil National de la Résistance, mais également de tout un processus nourri par le dialogue social et ce, au service de l'intérêt général.

Solidaires Fonction Publique dénonce ce revirement de l'histoire, qui loin de construire une fonction publique en capacité de répondre à la légitime revendication de services publics de qualité, détruit tout sur son passage au prétexte d'une approche budgétaire et comptable maîtrisée. Si une telle approche peut faire débat, elle doit alors se faire au grand jour et ne pas masquer, comme cela sera le cas, que tout ou partie du coût de la charge de certaines missions de service public sera dans un avenir proche supporté par les usager-e-s et non plus par la collectivité. Ne pas expliquer cela serait un véritable mensonge par omission.

Solidaires Fonction Publique vous exhorte à ne pas perdre de vue que le statut des fonctionnaires et les droits et garanties associés sont indissociables des valeurs et du rôle des services publics, de la mission de défense de l'intérêt général et de l'obligation d'assurer l'égalité et l'effectivité des droits pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire. Le statut, c'est l'ultime garantie de la cohésion sociale et s'en affranchir c'est nier l'existence de besoins sociaux incompressibles.

C'est pourquoi Solidaires Fonction Publique rejette sans réserve le projet de loi de « transformation » de la fonction publique, et porte l'idée de son retrait total. A ce jour, Solidaires Fonction Publique ne peut que regretter que le processus de dialogue social qui a précédé ce projet de loi ait donné lieu à un exercice stérile compte tenu du faible espace accordé à la prise en compte effective des propositions et revendications portées par les représentants des personnels.

Parmi les revendications et propositions de Solidaires Fonction Publique non entendues, il y a notamment :

- la volonté que le service public et la Fonction Publique, soient renforcés dans leurs prérogatives et qu'ils soient, plus que jamais au cœur de nos principes constitutionnels. C'est pourquoi Solidaires Fonction Publique dénonce le renvoi à des décrets en Conseil d'État le détail du droit de participation des fonctionnaires. Solidaires Fonction Publique soutient que l'article 1 du projet de loi est contraire à l'article 34 de la constitution et demande que la rédaction finale réaffirme le rôle et la place des représentants des agent-e-s au sein des organismes consultatifs en matière de déroulement de carrière. Solidaires Fonction Publique soutient également l'idée que ce qui a été exprimé lors des concertations n'est pas suffisamment porté à la connaissance de la représentation nationale.

- L'amélioration du dialogue social qui doit être attentif aux réalités et en phase avec le quotidien des agentes et agents. Pour cela, il faut renforcer les instances de concertations dans leurs prérogatives et l'article 3 du projet de loi vise tout le contraire. Solidaires Fonction Publique demande le renforcement du rôle des CHS CT qui sont des acteurs majeurs en matière de prévention, risques psychosociaux, organisationnels et de construction de conditions de travail de qualité, notamment lors de phases de réorganisations.

- Le renforcement des droits des agentes et des agents en matière de parcours de carrière et notamment un véritable droit à la promotion sociale, à la mobilité choisie, à l'accès à la formation, ... Pour ce faire, ces droits doivent être adossés à des règles lisibles et transparentes par toutes et tous, pouvant faire l'objet d'un comparatif juste et ce sur la base de critères non subjectifs et relevant de la compétence de commission administrative paritaire. C'est pourquoi, Solidaires Fonction Publique demande à contrario de l'article 4, la consolidation des compétences des CAP afin de prémunir la Fonction Publique de toutes dérives managériales qui puiseraient leur ressource dans l'arbitraire. Dans ce sens Solidaires Fonction Publique s'oppose aux articles 11, 13, 14, 15 en cohérence et en continuité à notre opposition aux articles 3 et 4.

Solidaires Fonction Publique tient par ailleurs à attirer votre attention sur le fait que la lutte contre les inégalités femmes-hommes, la réaffirmation des principes d'égal accès à toutes et à tous à la fonction publique à dérouler une carrière selon ses mérites, ne peut souffrir d'approches qui seraient non transparentes et compréhensibles pour les corps de fonctionnaires. Solidaires Fonction Publique réaffirme également, que tout-e agent-e public doit pouvoir exercer ses missions dans le cadre de l'intérêt public et en totale neutralité. Pour ce faire, elle/il doit bénéficier de garanties qui la/le protègent de toutes dérives managériales liées à des intérêts politiques, économiques ou autres sans lien avec l'intérêt général. Solidaires Fonction Publique utilisera pour être bien compris la formule suivante : le statut de la fonction publique doit construire un esprit de corps et nullement un esprit de cour !

- L'amélioration du dialogue social doit être considérée comme un enjeu majeur pour toutes les parties, État, employeurs publics, organisations syndicales. Tel n'est pas le cas avec ce projet de loi car il fragilise l'ensemble des dispositions existantes en matière de dialogue social. Le recours aux ordonnances constitue un contournement du dialogue social et c'est pour cela que Solidaires Fonction Publique s'oppose à l'article 5. Solidaires Fonction Publique soutient également toutes propositions qui viseraient à introduire un régime de « sanction » spécifique réprimant l'entrave à la liberté et au droit syndical.

- La nature des emplois de la fonction publique justifie que ceux-ci soient régis par un statut général, renforcé par des statuts particuliers. Ceci nécessite également que l'ensemble des emplois soient des emplois statutaires issus de recrutements par concours. Dès lors le recours aux contractuel-le-s doit être une exception et Solidaires Fonction Publique porte la revendication d'un plan massif de titularisation de tou-te-s les agent-e-s publics sous contrat. Cette revendication conduit à refuser toute augmentation des voies de recrutements sans concours telles qu'elles sont préfigurées notamment dans les articles 6, 7, 8, 9, 10. En effet, favoriser le recrutement de contractuel-le-s au détriment des fonctionnaires, c'est abîmer notre conception du service public neutre et indépendant. Dans ce contexte, l'introduction

d'un « contrat de projet » qui pérennise la précarité des contractuel-le-s, conduira à une véritable catastrophe humaine, mais aussi sociale.

Solidaires Fonction Publique réaffirme par ailleurs que tou-te-s les agent-e-s publics doivent pouvoir bénéficier d'un cursus de formation initiale et de cours de carrière afin de pouvoir exercer pleinement leurs fonctions et ainsi pourvoir faire face à toutes les évolutions liées aux mobilités fonctionnelles ou géographiques.

La sécurisation des parcours professionnels des agentes et des agents publics doit être une priorité de tous les instants pour les employeurs publics. Dès lors, Solidaires Fonction Publique est notamment opposée à l'article 22 mais également aux articles 26 et 28, car ils sont incompatibles avec le statut des fonctionnaires.

Solidaires Fonction Publique réaffirme que la mise en œuvre d'une mission publique doit relever d'emplois publics, exercés par des fonctionnaires et les missions, comme les agent-e-s les exerçants, ne peuvent être livrés au secteur privé. Il en va de l'équilibre et de la cohésion sociale de la nation.

Solidaires Fonction Publique réaffirme par ailleurs que les emplois et les métiers de la fonction publique doivent rester ouverts par concours à toutes et à tous et sur la base de critères justes et non discriminatoires. Les parcours de carrière doivent notamment être accompagnés par des actions de formation. Les articles 12, 13 et 14 vont eux permettre de favoriser la prédominance d'une approche fondée sur une évaluation subjective des compétences et des mérites qui conduit à dégrader la réalisation collective des missions et à modifier le rapport des individus au travail et à l'emploi. Solidaires Fonction Publique considère par ailleurs que l'accès au droit à la formation et à l'organisation des politiques de formation sont fragilisés par l'esprit de l'article 19 et dénonce les réformes actuellement engagées en la matière dans les trois versants de la fonction publique car elles conduisent à réduire significativement le champ des savoirs et savoir-faire professionnels.

- L'amélioration des conditions de travail dans l'ensemble des trois versants de la fonction publique et une meilleure répartition du travail pour toutes et tous. Solidaires Fonction Publique réaffirme que la réduction du temps de travail à 35 heures a constitué une première avancée sociale qui doit se poursuivre par un nouveau palier de réduction du temps de travail.

En conclusion, Solidaires Fonction publique vous demande solennellement de rejeter tout simplement ce texte. Il est indispensable aujourd'hui de mener une véritable réflexion sur ce que doivent être les services publics et la fonction publique dans notre pays, sans préalable budgétaire et telle qu'elle apparaît dans les revendications sociales. L'adoption de la loi illustrée notamment par les articles sus-mentionnés conduirait à un dynamitage certain de la fonction publique. Pendant le débat parlementaire, Solidaires Fonction Publique vous sollicite pour rejeter le maximum d'articles possibles ou de les amender pour mettre en œuvre un service public, une fonction publique, à la hauteur des légitimes attentes sociales exprimées par la population.